

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 21 Janvier 2019

**DELIBERATION N°2019-11 DU COMITE SYNDICAL**

**AVENANT N°21 AU CONTRAT DE CONCESSION - MODIFICATION DU CATALOGUE DE SERVICES**

Le comité syndical légalement convoqué le 14/01/2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21/01/2019 dans les locaux de Nièvre numérique à 17H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Isabelle BONNICEL

Alain BOURCIER

Pascal CHARTIER

Jean-François DUBOIS

Nathalie FOREST

Sébastien GOSSET

Guy HOURCABIE

Vanessa LOUIS-SIDNEY

Pascal MOREL

Virginie PACQUET

Alain REININGER

Denis THURIOT

Étaient Excusés : Régine ROY

Pouvoir de Régine ROY à Guy HOURCABIE

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Guy HOURCABIE

\*\*\*\*\*

- ✚ Le code général des collectivités (CGCT) ;
- ✚ La délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;
- ✚ Le contrat de concession et plus particulièrement l'article 33 « grille tarifaire »
- ✚ **VU** le rapport n°11

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

- ✚ De prendre acte des modifications présentées ;
- ✚ De valider le projet d'avenant n°21 joint à cette délibération et son annexe ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre numérique à signer l'avenant n° 21 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution.

**ADOPTE :**

Nombre de voix pour : 13 dont un  
pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION  
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/02/2019